

Courdimanche officiellement engagée pour le don d'organes

Le mercredi 28 mai 2025, la Ville de Courdimanche a officialisé son engagement en faveur du don d'organes en signant une convention de partenariat avec France ADOT 95, l'association départementale pour le don d'organes et de tissus humains.



La signature s'est tenue à l'Hôtel de Ville en présence de Madame Sophie Matharan, Maire de Courdimanche, et de Madame Christiane Pellier, Présidente de France ADOT 95.

Par cet acte symbolique et concret, Courdimanche devient ville ambassadrice du don d'organes, affirmant ainsi sa volonté de soutenir les actions de sensibilisation, relayer les campagnes d'information, et encourager chacun à s'informer et à faire connaître sa position sur ce geste citoyen essentiel.

Ce partenariat marque une nouvelle étape dans la mobilisation pour la santé publique et la solidarité.